

[Text]

totality, but at least some measure of it happening. One program is, of course, the Agricultural Products Marketing Stabilization Act which covers all of Canada. The other one is the Western Grain Stabilization Act which just so happens only covers western Canada.

These two programs, at least the Canadian one, could offer a measure of stability to western Canadians in the form of taking into account the extra expense the farmers would pay if the Crow was changed. Unfortunately, the Western Grain Stabilization Act does not give that to western farmers, and yet these are the people who are going to be hurt by the Crow change.

I do not know, I imagine the members of the committee are involved in so very many things, I would hope they would not think I am naive if I think they do not totally understand both programs. But to illustrate what I am trying to say, I would take two commodities which are produced in Canada; the first one is soy beans, the other, rapeseed.

All of you understand that the Minister of Agriculture, I believe, has announced there will be a payment on soy beans this year, a stabilization payment.

**The Vice-Chairman:** Please, Mr. Baker, just allow me to draw to the attention of people in the audience that with the air-conditioning unit running and a lot of conversations going on at the back of the room, some of the members are complaining the noise level is increasing. If they want to have a discussion or a long talk, they can do it out in the anteroom, but please I would ask everyone to try to keep the noise level down so that the spokesman can be well heard.

Thank you very much. Continue, please.

**Mr. C. Baker:** Thank you, Mr. Chairman. I think I have an important point to make here. I think it is a very important point, and I am surprised some of our western members of Parliament are not dealing with it right now, because the fact the soy bean producer is getting a stabilization payment at the same time the oil producers in western Canada are not even close to getting a stabilization payment indicates to me we have a stabilization program in place in Canada which makes two classes of citizens. There are those of us in the west who have no stabilization payment forthcoming whatsoever, and those of us who produce soy beans, and there is very little soy beans produced in western Canada, or damn little—the bulk of them are produced in eastern Canada—and those people are looked after. They are going to get a stabilization payment. Why are they going to get a stabilization payment while we are not? Certainly rapeseed has had just as drastic a cut in price as had soy beans, but because of the two programs and the way they are set up, the way the payments are triggered, we in western Canada, for instance, pay 2% of our total receipts, up to a maximum of \$750, to producer, and our payments are triggered when the total aggregate sales of products out of western Canada, the main products, drop

[Translation]

peut-être en partie seulement, mais ce serait déjà une amorce. Le premier c'est, bien sûr, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles qui se rapporte à tout le Canada; l'autre, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, se rapporte, comme par hasard, uniquement à l'Ouest canadien.

Ces deux programmes, du moins la première loi qui se rapporte au Canada, pourraient donner une certaine mesure de stabilité aux Canadiens de l'Ouest en tenant compte des dépenses supplémentaires que les fermiers devraient assumer si on modifiait le tarif du Nid-de-Corbeau. Malheureusement, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne donne aucune sécurité de ce genre aux agriculteurs de l'Ouest et ce sont eux qui seront lésés par la modification du tarif du Nid-de-Corbeau.

Je me demande, je suppose que les membres du Comité s'occupent d'un si grand nombre de choses, j'espère qu'ils ne me croiront pas naïf si j'ose dire qu'ils ne comprennent pas vraiment à fond ces deux programmes. Pour illustrer ce que j'essaie de dire, je prendrai comme exemple deux denrées produites au Canada: Le soja et le colza.

Vous comprenez tous que le ministre de l'Agriculture, je crois, a annoncé que cette année on accordera un paiement de stabilisation aux producteurs de soja.

**Le vice-président:** Excusez-moi, monsieur Baker, permettez-moi d'attirer l'attention des gens de l'audience sur le fait que les appareils de climatisation fonctionnent et que les conversations entendues en bruit de fond à l'arrière de la pièce font grimper le niveau de bruit; certains membres du Comité s'en plaignent. Si certaines personnes veulent discuter ou entreprendre une longue conversation, elles peuvent le faire dans l'antichambre, mais ici je demanderais à tous et chacun de s'efforcer de respecter le silence pour qu'on puisse entendre les témoins.

Merci beaucoup. Poursuivez, monsieur, s'il vous plaît.

**M. C. Baker:** Merci, monsieur le président. Je crois que ce que j'ai à dire ici est très important. C'est important et je suis surpris que certains membres du Parlement représentant l'Ouest ne s'en occupent pas déjà présentement car le fait que les producteurs de soja obtiennent un paiement de stabilisation et qu'en même temps les producteurs de pétrole dans l'Ouest canadien ne puissent même pas entrevoir la possibilité d'en obtenir signifie, à mon avis, que notre programme de stabilisation au Canada crée deux catégories de citoyens. Certains d'entre nous dans l'Ouest n'ont aucune possibilité de recevoir un paiement de stabilisation et certains autres, qui produisent du soja, sont privilégiés; mais on produit très peu de soja dans l'Ouest canadien car la grande majorité de cette production est réalisée dans l'Est. Ces gens obtiendront un paiement de stabilisation. Et pourquoi l'obtiennent-ils tandis que nous ne l'aurons jamais? Le prix du colza a certainement été coupé de façon aussi tragique que celui du soja; mais étant donné l'existence de ces deux programmes, leur mode de constitution et la structure des paiements, nous, dans l'Ouest canadien, payons 2 p. 100 de nos revenus totaux, jusqu'à un maximum de \$750, au producteur. Le paiement de stabilisation nous est remis lorsque le total des ventes globales de nos produits provenant de l'Ouest canadien, c'est-à-dire les produits